



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 28 NOVEMBRE 2023

Jérémy SINZELLE (RC TOULONNAIS)

RC Toulonnais / Castres Olympique (J8 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Jérémy SINZELLE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 47^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jérémy SINZELLE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 6 décembre 2023.

M. Jérémy SINZELLE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Teddy THOMAS (STADE ROCHELAIS)

Racing 92 / Stade Rochelais (J8 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Teddy THOMAS a été définitivement exclu par l'arbitre à la 25^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Teddy THOMAS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 6 décembre 2023.

M. Teddy THOMAS est suspendu dans l'attente de cette audience.

Christopher FARRELL (OYONNAX RUGBY)

Montpellier Hérault Rugby / Oyonnax Rugby (J8 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Christopher FARRELL pour une action ayant eu lieu à la 36^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Christopher FARRELL est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 6 décembre 2023.

M. Christopher FARRELL n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Jack MADDOCKS (SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES)

Section Paloise Béarn Pyrénées / Stade Français Paris (J8 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Jack MADDOCKS pour une action ayant eu lieu à la 33^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jack MADDOCKS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 6 décembre 2023.

M. Jack MADDOCKS n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Ronan O'GARA (STADE ROCHELAIS)

Racing 92 / Stade Rochelais (J8 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre susvisée, les officiels de match désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Ronan O'GARA, Entraîneur du Stade Rochelais.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



M. Ronan O'GARA et le club du Stade Rochelais sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 6 décembre 2023.

M. Ronan O'GARA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

